

## **Communiqué SUD-Énergie**

19 juin 2024

publié sur le site de la Fédération :

<https://www.sudenergie.org/2024/06/la-reforme-du-marche-de-lelectricite-ne-fait-pas-baisser-les-factures/>

Gabriel Attal annonce une baisse des factures d'électricité de 15% dès l'hiver prochain et qui devraient se prolonger les prochaines années « grâce à la réforme du marché européen de l'électricité que nous avons obtenue et qui va permettre de décorrélérer les prix » (*NDLR : de ceux du gaz, peut-on supposer*).

**C'est un mensonge** : rien, dans la réforme des marchés, ne permet cette baisse. Gabriel Attal se garde bien, d'ailleurs, de donner des précisions. La formule de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité n'a pas changé à ce jour. Ils dépendent partiellement du prix de marché, qui baisse actuellement simplement parce que les prix du gaz baissent. Si les prix du gaz remontent, les prix de l'électricité suivront. Il n'y a pas de décorrélation entre prix de l'électricité et du gaz. La disparition du mécanisme ARENH, prévue fin 2025, renforcera même cette dépendance : la Commission de Régulation de l'Énergie prévoit pour l'instant que l'intégralité du tarif réglementé sera indexée sur les prix de marché.

La promesse du gouvernement de faire bénéficier les français du coût du nucléaire et de rapprocher les prix des coûts reste lettre morte. Rappelons également que les français – particuliers comme entreprises et communes, paient toujours leur électricité beaucoup plus qu'elle ne coûte à produire en France (import-export inclus). En 2023, la Cour des comptes chiffrait la marge des énergéticiens à plus de 42 Md d'euros, soit plus que le coût de production de l'électricité.

*Pour en savoir plus* : <https://www.sudenergie.org/dossier-service-public-energie/#propositions--arguments>